

- 0-F -
R

Pays de Morlaix

Guiclan

Les propriétaires de moulins veulent faire entendre leurs voix

Une cinquantaine de personnes, venues de toute la France, ont participé, le week-end dernier, à une formation juridique destinée aux propriétaires de moulins. Une formation organisée par la Fédération française des associations de sauvegarde des Moulins (FFAM) en réponse aux exigences de l'administration sur la continuité des cours d'eau.

« Nous sommes confrontés, depuis 2006 et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, à un dogme de l'administration qui préconise l'effacement des seuils de moulins comme dispositif prioritaire pour la sauvegarde des espèces de poissons en voie de disparition, la préservation de la biodiversité aquatique et le transport des sédiments », souligne Michel Dielbold.

Les participants ont pu dialoguer avec l'avocat de la Fédération, M^e Jean-François Rémy ; Michel Dielbold, commissaire de la marine à la retraite, et Alain Forsan, président de la FFAM.

Un patrimoine à sauvegarder

« Pourtant les biefs des moulins hébergent une biodiversité bien supérieure au reste du cours des rivières, assure Alain Forsan. À quoi sert de supprimer les seuils si l'on ne tient pas compte des autres sources de pollutions (chimiques, médicamenteuses, réchauffement climatique) qui impactent plus en profondeur la



Pendant deux jours, les responsables d'associations de sauvegarde de moulins de toute la France se sont retrouvés au séminaire de Saint-Jacques.

biodiversité des rivières. »

Depuis 2006, l'association se bat avec l'administration pour faire reconnaître ses points de vue. Pendant trois ans, elle a travaillé sur une charte des moulins qui n'a abouti à rien. Elle maintient pourtant ses contacts avec l'administration et espère toujours faire valoir ses droits et sauvegarder un patrimoine qui, se-

lon elle, contribue pleinement à la richesse du milieu aquatique.

Ce week-end a surtout permis aux participants de mettre en place une structure qui permette une unité de réponse. Elle a également permis de former juridiquement des référents locaux capables de régler certains problèmes.

■ Offices religieux

Samedi 29 octobre, messe à Lampaul-Guimiliau. Dimanche 30 octobre, messe à 10 h 30 à Lan Lundy. Lundi 31 octobre, messe de 18 h à Guiclan. Mardi 1^{er} novembre, messe à 10 h 30 à Ségonec et office des défunts à Guiclan.